



LES INVITÉS

► **Jean P. Steimer et Gunther Wlademar Spirk, consultants**

Le poids grandissant de l'écologie devient un réel enjeu économique

«Des lois nationales et internationales commencent malgré tout à fixer les contours du devoir de précaution.»

Un peu partout les partis dits «verts» raflent les sièges à tous les niveaux, investis qu'ils sont de projets proches des citoyens consommateurs. Pour enfoncer un peu plus le clou, l'explosion de haine du 11 septembre accélère le dégonflement d'une bulle boursière insolente, confortant une opinion publique craintive et sensibilisée aux limites de l'expansion industrielle. Craintes de l'hostilité manifestée aux cours des réunions de l'OMC et craintes des catastrophes de proximité plus immédiate, s'agissant de Toulouse et son quartier classé «Seveso», ou alors des tunnels français, autrichiens et même suisses. Craintes des pollutions répétitives de l'atmosphère, des mers, de l'eau et des sols par des rejets industriels, pétroliers, chimiques, nucléaires et même agricoles...

Objectivement, le bilan est sinistre, mais la nature humaine, rapidement oublieuse, trouve toujours des volontaires pour reprendre les mauvaises habitudes. Cependant cette amnésie a de graves conséquences tant pour notre quotidien domestique que pour la survie globale de notre société. Des lois nationales et internationales commencent malgré tout à fixer les contours du devoir de précaution. Le protocole de Kyoto de 1997 consacre même l'idée du «droit à polluer», sur la base des lois du marché et censé réduire les émissions de gaz. Et heureusement, la valse-hésitation américaine du champion mondial de pollution ne semble pas compromettre l'attribution des quotas nationaux pour les rejets toxiques. Ce marchés du «droit à polluer» pourrait atteindre 200 milliards de dollars en 2008. En at-

tendant l'application de cette étrange solution, des ministères et des offices tentent de veiller à la bonne gestion publique de l'environnement en conformité à la nouvelle sensibilité politique émergente.

En bref l'état de l'art des valeurs dites de «technologie douce» distingue d'emblée les futurs producteurs d'énergie renouvelable de celles qui protègent l'environnement. Les premières telles que «ENERGIEKONTOR», «PLAMBECK», «UMWELTKONTOR», «VESTAS WIND SYSTEM...» s'occupent de solaire, d'éoliennes ou de microcentrales hydroélectriques. Elles grignotent timidement une part du gâteau énergétique dominé par les électriciens et le nucléaire.

Quant aux secondes valeurs, elles sont les sous-traitants directs de l'industrie polluante. Toutes ces valeurs naissantes ont en commun une dépendance du cours capricieux du pétrole, puisque énergie dominante oblige, la bourse les salue ou les sanctionne en fonction du cours du brut ainsi qu'à l'oc-



Lieferschein Nr. : 1318866; Medien Nr. : 4292; Medienausgabe Nr. : 590556; Objekt Nr. : 6672486; Subobjekt Nr. : 1; Lektoren Nr. : 12; Abo Nr. : 605011; Treffer Nr. : 9608413



casation des catastrophes écologiques. C'est là que notre amnésie nous joue un mauvais tour puisque les méthodes de récupération laborieuse ne dépassent pas les 10% des écoulements polluants. On évalue aisément les quantités quotidiennes qui se perdent dans la nature à cause de cargos pétroliers naufragés ou de stations à essence négligées.

Les alternoissements des acteurs de ce mauvais spectacle doivent cesser devant l'intérêt général, dès lors qu'ironiquement les écou-

lements polluants pèsent plus lourd que les spectaculaires catastrophes médiatisées. La rétention de ces écoulements devient dorénavant un problème majeur. Et les sous-traitants écologiques de l'activité industrielle polluante ont sûrement un bel avenir comme par exemple cette société canadienne «IMTEC» et son brevet original sur le produit absorbant (IMBIBER BEADS*) qui bat

les records d'absorption complète de tous les liquides organiques.

Constitué de polymères microsphériques permettant de capter jusqu'à 24 fois son propre volume, ce produit n'est pas à comparer aux multiples adsorbants en usage à ce jour. En priorité les offices concernés doivent prescrire la détention d'un tel absorbant en quantité dépendante du risque potentiel. A court terme cela permettra d'envisager sereinement d'autres solutions complémentaires adéquates pour mettre fin aux privilèges dommageables des raffineries, de la chimie, du nucléaire et autres manipulateurs de produits dangereux. Décidement les perspectives de valorisation du secteur des technologies écologiques sont «malheureusement» assurées d'un avenir prometteur ●

* <http://www.imbiberbeads.com>.